



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2023/11/27/3

portant sur

### L'APPROBATION DU BUDGET RECTIFIÉ 2023 ET DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA CCI NICE COTE D'AZUR

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 27 novembre 2023

#### PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**47 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, LABAT André, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

P. 1 / 5



## EXCUSES

---

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Éric, GAMON Christophe, LAYLY Éric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, PONSART Pascal, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BONNIN Olivier, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, PALLANCA Charles, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, **Conseillers Techniques**





## EXPOSE PREALABLE

Par délibération du 28 novembre 2022, les membres de l'Assemblée Générale ont adopté le budget primitif pour l'année 2023.

### Le budget rectificatif 2023 prend en compte les éléments suivants :

- › Une dotation de TCCI de 8.66M€.
- › Des produits d'exploitation de 25.25M€ pour le périmètre de la CCI hors concessions.
- › La distribution de réserves de l'aéroport Nice Côte d'Azur pour un montant de 10 M€.
- › Un résultat net de +4.11M€ pour le périmètre de la CCI hors concessions.
- › Une capacité d'autofinancement de +4.97M€ pour le périmètre de la CCI hors concessions.
- › Un Fonds de roulement de 4.66M€ soit 53 jours de charges de fonctionnement pour le périmètre CCI hors concessions.
- › La prise en compte de la résiliation anticipée du contrat de concession du Port de Nice entraînant l'amortissement accéléré de l'ensemble de l'actif immobilisé et un résultat net de -19.99M€.
- › Un résultat net de -1.1M€ et une capacité d'autofinancement de +0.5M€ pour la concession du port de Golfe Juan.
- › Un résultat net de +7.1M€ pour l'ensemble des filiales gérées par la CCINCA.
- › La distribution de résultats de 1.9M€ par la SCI PAL et 0.3M€ par la SCI SOPHIPOLITAINE.

### Le budget primitif 2024 est établi avec les données suivantes :

- › Une hypothèse de dotation de TCCI de 8.36M€.
- › Des produits d'exploitation de 26.31M€ pour le périmètre de la CCI hors concessions.
- › Une hypothèse de distribution de dividendes de l'aéroport Nice Côte d'Azur pour un montant de 7 M€.
- › Un résultat net de +1.63M€ pour le périmètre de la CCI hors concessions.
- › Une capacité d'autofinancement de +2.66M€ pour le périmètre de la CCI hors concessions.
- › Un Fonds de roulement de 4.59M€ soit 50 jours de charges de fonctionnement pour le périmètre CCI hors concessions.
- › Le reversement du fonds de roulement lié à la fin de la concession du Port de Nice et le transfert des emprunts au concédant.
- › La prise en compte de la prolongation du contrat de concession du Port de Golfe-Juan jusqu'au 30 juin 2024.
- › Un résultat net de la concession du Vieux Port de Golfe-Juan de +0.2M€.
- › Un résultat net de +8.2M€ pour l'ensemble des filiales gérées par la CCINCA.
- › La distribution de résultats de 2.2M€ par la SCI PAL et 0.4M€ par la SCI SOPHIPOLITAINE.

### La présentation des budgets du groupe comprenant :

- Les hypothèses générales.
- Les états budgétaires de la CCI hors concessions.
- Les états budgétaires des concessions et des filiales.



- Le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI).
- Les informations complémentaires conformément aux directives en vigueur.

Ces budgets ont été présentés au Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur le 06 novembre 2023 et ont reçu un avis favorable. Ils ont également été soumis à l'examen de la Commission des finances pour avis le 08 novembre 2023, qui a rendu un avis favorable.

Suite aux exposés qui viennent d'être présentés, les budgets rectificatifs 2023 et les budgets primitifs 2024 de la CCINCA et de ses filiales, SCI Sophilopolitaine, SCI du PAL, SCI CAMPUS, SAS NAPE, SCI ISN, SCI ARGILA, SAS VAUBAN 21, SAS GALLICE 21, SASU Carabacel Conseil et SASU Carabacel Patrimoine, sont soumis à la délibération des membres élus de l'Assemblée générale.

#### **VUS :**

- Les articles L 712-1, R 712-7, R.712-14, R712-15, R 712-22-2, A 712-20 et A 712-22 du Code de commerce ;
- Les articles 49, 79, 88 et 92 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- La délibération de l'Assemblée Générale adoptée lors de la séance du 28 novembre 2022.

#### **CONSIDERANT :**

- ↳ Que l'article L712-1 du Code de commerce indique que dans chaque établissement public du réseau des Chambres du Commerce et d'Industrie, l'Assemblée Générale des membres élus détermine les orientations et le programme d'actions de l'établissement. A cette fin, elle délibère sur toutes les affaires relatives à l'objet de celui-ci, notamment le budget, les comptes et le règlement intérieur ;
- ↳ Que les montants des budgets rectificatifs 2023 et des budgets primitifs 2024 de la CCINCA incluent ceux de ses filiales, SCI Sophilopolitaine, SCI du PAL, SCI CAMPUS, SAS NAPE, SCI ISN, SCI ARGILA, SAS VAUBAN 21, SAS GALLICE 21, SASU Carabacel Conseil et SASU Carabacel Patrimoine ;
- ↳ Que ces budgets ont été soumis à l'Avis préalable du Bureau lors de sa séance du 06 novembre 2023, ainsi que de la Commission des finances lors de sa séance du 08 novembre 2023 et ont reçu des avis favorables ;
- ↳ Que conformément aux dispositions des articles R.712-14 et R.712-15 du Code de commerce selon lesquels le budget primitif et, le cas échéant, les budgets rectificatifs, sont soumis au vote des membres de l'Assemblée Générale, ainsi qu'aux articles 88 et 92 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, le budget rectifié 2023 et le budget primitif 2024 sont à présent soumis pour approbation à l'Assemblée Générale ;
- ↳ Que conformément à l'article R 712-22-2 du Code de commerce, les projets de budgets primitifs ou rectificatifs ont été transmis au président de la chambre de commerce et d'industrie de région 15 jours avant l'assemblée générale au cours de laquelle ils sont soumis au vote des membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale ;
- ↳ Que ces budgets rectificatifs 2023 et primitifs 2024 seront transmis, conformément aux dispositions des articles R 712-7 et A 712-22 du Code de commerce, suite à leur adoption par l'Assemblée Générale, à l'autorité de tutelle dans les quinze (15) jours suivant leur adoption.



